

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 11 novembre 2008 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel
Madame Brunelle Lafrenière	

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

Madame la commissaire Lise Marchand a quitté à 21 h 40.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Une citoyenne, madame Évelyne Arvisais, est présente dans l'assistance. De même, sont présents monsieur Jean Boutet et madame Valérie Lefebvre de la firme comptable Boutet Drolet.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 70 1108 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1108-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

4.3 Règlements hors cour.
6.1 Félicitations.

QUE l'article 10.1 « États financiers 2007-2008 » soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 3 de l'ordre du jour;

QU'il soit ajouté la mention d'un huis clos à l'article 11.6
« Renvoi ».

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 71 1108 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 23 septembre 2008 tenue le 7 octobre 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1108-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, madame la présidente Danielle Bolduc invite monsieur Jean Boutet, de la firme comptable Boutet Drolet, à présenter le rapport du vérificateur externe. S'ensuivent des échanges au terme desquels il est procédé à l'adoption de la résolution ci-après décrite.

États financiers
2007-2008

RÉSOLUTION 72 1108 : CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées par la firme comptable Boutet et Drolet;

CONSIDÉRANT par suite, que le directeur général a soumis les états financiers 2007-2008 de la Commission scolaire de l'Énergie et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soient acceptés le rapport financier de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 juin 2008 et le rapport du vérificateur externe, décrits sur le document 1108-03.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par la Direction générale. Monsieur Claude Leclerc soumet alors une recommandation du comité de sélection pour le poste de régisseur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique. Une résolution d'engagement est adoptée.

Poste de régisseur
aux Services des
ressources
matérielles et de
l'informatique

RÉSOLUTION 73 1108 : CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler le poste vacant de régisseur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus, que le comité de sélection formé en conformité avec la résolution 6 0808 a soumis une recommandation au conseil des commissaires concernant la nomination au poste de régisseur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que monsieur Marc Drolet soit engagé au poste régulier à temps plein de régisseur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 1^{er} décembre 2008;

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions de travail des cadres des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Des candidatures sont ensuite suggérées au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Candidatures -
Agence de la santé
et des services
sociaux

RÉSOLUTION 74 1108 : CONSIDÉRANT que la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit la composition ainsi que le processus de nomination des membres des conseils d'administration des agences de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, et ce, à partir de listes de noms fournies par différents organismes précisés à la loi;

Président(e)

CONSIDÉRANT qu'une personne est choisie à partir d'une liste de noms fournie par les organismes du secteur public de l'enseignement;

CONSIDÉRANT, eu égard au renouvellement du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, que cet organisme sollicite la Commission scolaire de l'Énergie pour la fourniture de candidatures;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la commission scolaire suggère la candidature des personnes suivantes pour être membre du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec :

- ✓ madame Line Lecours, commissaire;
- ✓ monsieur Maurice Poudrier, commissaire;
- ✓ madame Nicole Trudel, commissaire.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soumet à l'acceptation du conseil des commissaires deux règlements hors cour relatifs à des litiges impliquant la commission scolaire. À la suite des explications fournies par monsieur Leclerc et le secrétaire général Me Serge Carpentier, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Règlement hors cour

RÉSOLUTION 75 1108 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est défenderesse dans une action en justice devant la Cour du Québec pour dommages et intérêts à la suite d'une blessure subie par une élève lors d'une chute;

CONSIDÉRANT, eu égard aux représentations et négociations faites dans ce dossier par le Service du contentieux de la compagnie d'assurances Lombard Canada, qu'une recommandation est faite afin de régler hors cour cette poursuite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisé le règlement hors cour dans le dossier 400 22-005505-74 de la Cour du Québec par la compagnie d'assurances Lombard Canada, et ce, pour un montant de 10 000 \$.

Adopté unanimement

Règlement hors cour

RÉSOLUTION 76 1108 : CONSIDÉRANT que Écothermie inc. a fait cession de ses biens et que Raymond Chabot inc. a été nommé syndic au dossier;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a un contrat avec Écothermie inc. et qu'elle retient le dernier paiement à cet entrepreneur en raison d'un litige quant à l'exécution de ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT, par suite de négociations avec le syndic Raymond Chabot inc., qu'une proposition d'entente quant au règlement du litige est recommandée afin d'éviter les recours judiciaires pour toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndic Raymond Chabot inc. quant au règlement de ce litige dans le dossier Écothermie inc.;

QUE, par suite, soit autorisé le versement par la commission scolaire d'un montant de 8 000 \$ au syndic Raymond Chabot inc. à titre de quittance complète et finale.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 77 1108 :

fenêtre, découvrir mon village;

2 500 \$;

CONSIDÉRANT que l'école de Sainte-Flore a remporté le prix régional Essor pour son œuvre littéraire *Par ma*

CONSIDÉRANT que l'école a ainsi reçu une bourse de

CONSIDÉRANT que ce concours vise à encourager et promouvoir les nombreux projets qui mettent en valeur la culture et les disciplines artistiques enseignées à l'école;

CONSIDÉRANT que l'école de Sainte-Flore a reçu le prix régional Essor dans la catégorie *Pédagogie* qui récompense particulièrement les projets qui se distinguent par la qualité de leur approche pédagogique ainsi que par les stratégies et les moyens mis en place pour assurer un développement culturel et artistique optimal chez les élèves, et ce, pour la Mauricie et le Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet est le résultat d'un travail collectif de tous les élèves, du personnel et de la direction d'école, en collaboration avec madame Ginette Trépanier, poète et artiste en arts visuels;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves, au personnel, à la direction d'école et aux intervenants impliqués dans ce projet.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), monsieur Dany Grenier, conseiller pédagogique, est invité à se joindre à la séance du conseil des commissaires afin d'expliquer les résultats provisoires aux épreuves du MELS de juin 2008. Au terme des renseignements fournis par monsieur Grenier, madame la présidente Danielle Bolduc le remercie pour sa présence.

En étant après cela aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les commissaires adoptent des résolutions concernant des délégations ou représentations.

Délégué et substitut au Comité territorial de développement social de Mékinac

RÉSOLUTION 78 1108 : CONSIDÉRANT que le Comité territorial de développement social de Mékinac est un organisme composé de citoyens et de délégués d'organismes oeuvrant en développement social sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT, qu'à tous les deux ans, les organismes institutionnels, communautaires, publics, privés ou autres ayant une préoccupation en développement social sur le territoire de la MRC de Mékinac sont invités à désigner un maximum de deux personnes à ce comité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère au Comité territorial de développement social de Mékinac;

QUE monsieur le commissaire Martin Lafrenière soit désigné pour agir à titre de représentant officiel de la commission scolaire à ce comité et que madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand soit désignée pour agir à titre de substitut.

Adopté unanimement

Délégations ou représentations au sein des organismes externes 2008-2009

RÉSOLUTION 79 1108 : CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

CONSIDÉRANT également l'importance de l'implication des commissaires :

Président(e)

Secrétaire

- ✓ dans les organismes voués au développement local ou régional;
- ✓ dans les organismes qui sont en lien avec la mission de la commission scolaire dans le cadre de ses services;
- ✓ dans les organismes constituant une zone d'influence d'importance en raison des enjeux liés à ces organismes, de la tribune publique ou du rayonnement afférent;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 62 1008, que le conseil des commissaires a autorisé, pour l'année scolaire 2008-2009, les délégations ou les représentations au sein des organismes externes (document 1008-05);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines des délégations ou représentations;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient autorisées, pour l'année scolaire 2008-2009, les délégations ou les représentations au sein des organismes externes décrites au document 1108-04;

QUE la présente résolution remplace la résolution 62 1008.

Adopté unanimement

Modification au document relatif aux divers comités de travail de l'année en cours

RÉSOLUTION 80 1108 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 64 1008, que le conseil des commissaires a adopté le document 1008-07 relatif aux représentants de la commission scolaire aux divers comités de travail de l'année en cours;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce document afin d'apporter la modification suivante :

- ✓ pour le « Comité d'étude relatif au développement de saines habitudes de vie et à l'utilisation des infrastructures sportives au secondaire », enlever le nom de Lise Marchand, commissaire et ajouter le nom de Réal Julien, commissaire.

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le document 1008-07 soit remplacé par le document 1108-05 afin de tenir compte de cette modification.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources financières, une résolution est adoptée concernant une entente bancaire.

Entente bancaire pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2011

RÉSOLUTION 81 1108 :

CONSIDÉRANT que l'entente relative à l'offre de services bancaires pour la commission scolaire sera échu le 30 novembre 2008;

Président(e)

CONSIDÉRANT, par suite de négociation de gré à gré, que la Caisse populaire Desjardins des Cascades a présenté une offre de services bancaires valide pour trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soit acceptée l'offre de services bancaires présentée par la Caisse populaire Desjardins des Cascades, laquelle est pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2011;

QUE la présidente, madame Danielle Bolduc et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les documents afférents à l'acceptation de l'offre précitée.

Adopté unanimement

Poursuivant, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Richard Boyer, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagements

RÉSOLUTION 82 1108 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit autorisé l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Nancy St-Yves, éducatrice en service de garde, poste de moins de 15 heures à caractère cyclique à temps partiel, de 8 hres/semaine, à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, à compter du 12 novembre 2008;
- ✓ Marie-Antoinette Tremblay, éducatrice en service de garde, poste de moins de 15 heures à caractère cyclique à temps partiel, de 8 hres/semaine, à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 12 novembre 2008;
- ✓ Isabelle Sheehy, technicienne en éducation spécialisée, poste de 25 heures/semaine à temps partiel à caractère cyclique, à l'école Centrale à La Tuque, et ce, à compter du 12 novembre 2008.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 83 1108 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

Président(e)

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive de madame Lorraine Paquin Foisy, agente de bureau, classe I, au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 2 novembre 2008.

Adopté unanimement

Démission pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 84 1108 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Johanne Magnan Périgny, éducatrice en service de garde, à l'école Masson à Sainte-Thècle, laquelle est effective au 10 décembre 2008.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 85 1108 :

CONSIDÉRANT que le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie a déposé des griefs concernant le non-renouvellement de huit (8) membres du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'un accord de principe quant à une entente afin de régler hors cour ces griefs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) relatif au règlement des griefs suivants :

- ✓ 2010-0002379-5110 (Cathy Beaulieu);
- ✓ 2010-0002380-5110 (Marie-Claude Brière);
- ✓ 2010-0002381-5110 (Patrick Deschênes);
- ✓ 2010-0002382-5110 (Caroline Fortin);
- ✓ 2010-0002384-5110 (Julie Groleau);
- ✓ 2010-0002385-5110 (Lyse Lafrenière);
- ✓ 2010-0002386-5110 (Andréane Pellerin);
- ✓ 2010-0002388-5110 (Brigitte Richard);

Président(e)

QUE par la suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur Richard Boyer informe les commissaires de l'engagement de madame Mélissa Trudel à titre de technicienne en administration aux Services des ressources humaines. Monsieur Boyer rappelle qu'il s'agit d'un projet spécifique et que cet engagement fait suite à la tenue d'un comité de sélection.

Conformément à l'ordre du jour et eu égard à l'article 11.6 « Renvoi », il est procédé à ce moment-ci, soit à 21 h 20, à la tenue d'un huis clos du conseil des commissaires.

À 21 h 40, madame la présidente Danielle Bolduc rouvre la séance au public.

Madame la commissaire Lise Marchand quitte la séance.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 11 novembre 2008.

À 21 h 45, l'ordre du jour étant complété, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 86 1108 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire